

# CONTRAT DE PARTENARIAT



49 rue Klock Escalier A 6<sup>ème</sup> étage Porte 61  
92110 Clichy (France)  
Tél : 03.65.80.14.71

D'une part

*Option 1 : Personne morale*

[**Nom de la personne morale**] [forme juridique] [capital social] [adresse du siège] [RCS et n° d'immatriculation] prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

*Option 2 : Personne physique*

[**Nom de la personne physique**] né(e) le [date de naissance] à [lieu de naissance] et demeurant aux [adresse du domicile]

Désigné ci-après « *l'Artisan* »,

Et

**La société LOUISE LAUREN**, Société par actions simplifiée à associé unique dont le siège social est situé 49 rue Klock – 92110 Clichy (France), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 852 083 138, représenté par Madame Lucie CHAUVELIER, en sa qualité de Président,

Désigné ci-après « *LOUISE LAUREN* »,

Ci-après ensemble dénommées « *les Parties* »

## **1. PREAMBULE**

LOUISE LAUREN exploite le Site internet disponible à l'adresse <https://www.louiselauren.fr> (ci-après le « Site »).

Ce Site est une plateforme de mise en relation entre artisans confirmés, artistes, entreprises et particuliers.

Cette plateforme a pour vocation d'accroître la visibilité des Artisans ainsi que de permettre l'émergence de talents et la valorisation de leur savoir-faire.

Le Client pourra choisir son Artisan afin de concrétiser des idées de projets, tel que personnaliser une pièce ou découvrir des produits saisonniers et tendances.

Le Site proposera des créations faites en collaboration avec un Artisan s'agissant essentiellement de confection haut de gamme avec des étoffes de qualité.

Ces produits proposés en ligne sont confectionnés à la demande en collaboration exclusive avec un Artisan membre du Site LOUISE LAUREN.

Ainsi, LOUISE LAUREN a décidé de conclure avec des Artisans des contrats de partenariat portant sur les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties dans le cadre du développement du Site et de la mise en relation entre les Artisans et les Clients.

C'est dans ces conditions que les Parties se sont rapprochées afin de déterminer ensemble les conditions et modalités de leur partenariat (ci-après la « Convention de partenariat »).

## **2. DEFINITIONS**

« **Abonnement** » Désigne l'abonnement auquel a souscrit l'Artisan pour bénéficier des services offerts par LOUISE LAUREN

« **Artisan** » : Utilisateur prestataire professionnel et auto-entrepreneur qui travaille indépendamment et à son propre compte et fournissant un ou plusieurs Services via le Site.

« **Client** » : individu utilisant le Site en vue de faire réaliser un ou des Services via le Site

« **Contrat** » Désigne le présent Contrat de Partenariat liant la société LOUISE LAUREN et l'Artisan

« **LOUISE LAUREN** » : Désigne la **société LOUISE LAUREN**, société par actions simplifiée à associé unique, immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le n°852 083 138 et dont le siège social se situe au 49 rue Klock 92110 Clichy

« **Services** » : Désigne les services offerts sur le Site

« **Produit** » : Désigne l'article personnalisé par l'Artisan et prêt à être envoyé au Particulier

« **Prestation** » : Désigne la/les tâche(s) que doit réaliser l'Artisan

### **3. DISPOSITIONS GENERALES**

Le présent Contrat a pour objet de fixer les conditions et les modalités de la collaboration entre les Parties, dans le cadre de laquelle LOUISE LAUREN met en avant le savoir-faire des Artisans et facilite la mise en relation de ces derniers avec des Clients en contrepartie du paiement d'un abonnement.

### **4. COMPTE PROFESSIONNEL**

L'Artisan souhaitant bénéficier des Services proposés par LOUISE LAUREN devra au préalable créer un compte professionnel sur le Site, accepter sans réserve le présent Contrat ainsi que les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

L'Artisan qui souhaite pouvoir accéder à l'ensemble du contenu du Site et ses fonctionnalités, complète une fiche d'informations contenant certaines informations personnelles et notamment :

- Nom
- Coordonnées
- Spécialités (mots-clés)
- Diplôme et expérience
- Texte libre de présentation

LOUISE LAUREN vérifie le formulaire de l'Artisan et valide la demande.

Le professionnel est informé de la validation de son inscription et peut ainsi procéder au paiement.

Une fois le paiement effectué, sa fiche sera mise en ligne.

### **5. OBLIGATIONS GENERALES DE LOUISE LAUREN**

LOUISE LAUREN s'engage notamment à :

- Permettre l'accès au Site 24/24 heures, 7/7 jours, sauf en cas de force majeure ou de tout événement hors du contrôle de la société LOUISE LAUREN et sous réserve des interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Site et des Services.

- mettre tout en œuvre pour proposer des informations complètes et vérifiées

- Procéder à une veille des tendances actuelles en matière de textile et communiquer sur les Produits de l'Artisan ;

- Intervenir dans la recherche du Produit ou du type de Produit à proposer aux Clients spontanément ou sur demande de l'Artisan afin qu'il soit en adéquation avec l'image et la qualité de la marque LOUISE LAUREN.
- Régler les frais du prototype nécessaires à la confection du Produit
- Faire office d'intermédiaire entre le Client et l'Artisan à travers le Site.
- Mettre en œuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants pour assurer la bonne exécution du Service.
- Fournir à l'Artisan toutes les informations utiles à la bonne exécution du présent Contrat.
- Collaborer avec l'Artisan durant l'exécution de toutes les étapes du présent Contrat et notamment en ce qui concerne la recherche du Produit, les matériaux utilisés, le prix, la technique requise, les délais. La réussite de ce Contrat est conditionnée à la collaboration étroite entre les Parties. Dans le cadre de cette collaboration, LOUISE LAUREN s'engage à informer l'Artisan, dans un délai raisonnable, de tout élément qui aurait une incidence sur l'exécution du présent Contrat.

## **6. OBLIGATIONS DE L'ARTISAN**

L'Artisan s'engage à confectionner le Produit commandé par le Client, à ses frais, respectant l'image de marque de LOUISE LAUREN.

L'Artisan s'engage à déployer les moyens nécessaires afin d'assurer la bonne exécution des Services commandés et respecter les délais de confection et de livraison prévus.

L'Artisan sera seul responsable de l'exécution des Prestations et notamment de la gestion des stocks de matériaux et outils nécessaires à la réalisation de sa Prestation.

Il ne pourra en aucun cas recourir au motif d'absence de stock ou d'outils nécessaires pour se soustraire de ses Prestations ou livrer la Commande avec retard.

L'Artisan garantit LOUISE LAUREN contre toute réclamations, actions, préjudices, responsabilités, frais ou dommages consécutifs à l'exécution de la Commande ou nés de celle-ci.

L'Artisan garantit LOUISE LAUREN que les créations réalisées à l'occasion de l'exécution des Commandes ne portent aucunement atteinte à des droits des tiers et notamment à des droits de propriété intellectuelle. L'Artisan garantit en particulier LOUISE LAUREN contre toute actions de tiers, consécutives à l'exécution de Commande.

L'Artisan s'engage à réaliser toutes les déclarations et formalités nécessaires à son activité d'auto-entrepreneur et à satisfaire toutes ses obligations légales, sociales, administratives et fiscales ainsi qu'à toute les obligations spécifiques qui lui incombent en application de la législation dont il dépend dans le cadre de son activité.

L'Artisan déclare être titulaire d'une police d'assurances auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour tous dommages susceptibles d'être causés du fait de l'exécution d'un Service et s'engage à la maintenir en vigueur pour toute la durée d'Utilisation du Site.

## **7. PRESTATIONS**

### **7.1. Les différents types de prestations**

- a) Le Site propose un espace de collaboration sur lequel il sera possible pour les Clients de procéder directement à l'achat d'un Produit créé par un Artisan dans le cadre de sa collaboration avec LOUISE LAUREN.
- b) Le Site propose un espace inspiration permettant aux Artisans de poster leur travail dans l'esprit « carte de visite ».
- c) Le Site propose également un espace « sur mesure » : permettant aux Clients de partager leurs idées de projet à travers un formulaire, et de recevoir un retour des Artisans.

### **7.2 Matériaux et Instruments de travail**

LOUISE LAUREN ne fournit ni les instruments de travail, ni le lieu de travail, qui sont à la charge de l'Artisan.

L'Artisan fournit le matériel nécessaire à la réalisation de la Prestation. L'Artisan s'engage à confectionner un Produit à ses frais, respectant l'image de marque de LOUISE LAUREN. Exceptionnellement et dans le cadre de collaborations exclusives, LOUISE LAUREN pourra fournir certains matériaux.

Dans le cadre de sa collaboration avec l'Artisan et après validation du Produit avant lancement respectant l'image de marque de LOUISE LAUREN, LOUISE LAUREN procédera au règlement des frais du prototype nécessaires à la confection du Produit.

### **7.3.Délai conception des articles**

Après la sélection du modèle faite par le Client, l'Artisan s'engage à réaliser le Produit final dans un délai maximum de six semaines à compter de la réception du règlement du Client par LOUISE LAUREN.

Le délai de conception est immédiatement communiqué au Client après validation de la Commande par l'Artisan.

L'Artisan devra ensuite informer le Client dès la finalisation du Produit.

### **7.4.Livraison du produit fini**

L'Artisan est responsable de l'expédition du Produit et endosse l'entière responsabilité quant à sa réception.

L'Artisan s'engage à faire parvenir le Produit final au Client par le mode de transport le plus adapté pour l'envoi de la Commande qui devra impérativement prévoir un suivi de livraison en ligne.

Sauf cas de force majeure, l'Artisan s'engage à effectuer l'envoi de la Commande dans un délai de cinq jours ouvrés suivant la date à laquelle il a informé le Client de la finalisation du Produit.

Lorsqu'il a reçu la confirmation de paiement, l'Artisan est responsable de l'emballage et du colisage pour l'envoi de la Commande à l'adresse indiquée par le Client.

L'Artisan s'engage à livrer le Produit dans un conditionnement respectant les normes de transports en vigueur, permettant une protection optimale, en accord avec l'image de marque de LOUISE LAUREN.

L'Artisan s'engage également à mettre en œuvre un packaging eco-friendly avec des matériaux biodégradables.

LOUISE LAUREN ne rémunèrera pas l'Artisan pour le travail supplémentaire fournis, en cas d'erreur, aux fins notamment de remplacer, réparer le produit.

Lorsqu'il a effectué la livraison, l'Artisan est tenu de renseigner sur le Site, le numéro de suivi du colis qui lui a été fourni par le transporteur, ainsi que la date de livraison estimée. Le Client reçoit automatiquement une confirmation d'expédition affichant ce numéro de suivi. Il est alors en mesure de suivre l'avancement de son colis sur le Site en se connectant sur son Compte Client.

L'Artisan fera ses meilleurs efforts pour respecter le délai de livraison. En cas de retard, l'Artisan est tenu d'en informer le Client et LOUISE LAUREN (en copie caché du mail systématiquement) à l'adresse suivante [\[indiquer l'adresse\]](#).

Le non-respect de la date de livraison dans la Commande du fait de l'Artisan donne lieu à l'application d'une pénalité de retard fixée à 30 % du prix total hors taxes par jour de retard.

En cas de dépassement du délai de livraison d'une durée de plus de 30 jours ouvrés, qui ne serait due ni à un cas de force majeure, ni à un fait incombant au Client, le Client peut demander l'annulation de la Commande par courrier électronique auprès du service clientèle du Site.

Si la Commande a déjà été expédiée et que le Client maintient sa volonté d'annuler la Commande, les frais de retour seront à la charge de l'Artisan.

Le prix définitif de vente TTC comprend la participation aux frais de livraison qui est à la charge du Client.

La livraison se fait à l'adresse spécifiée par le Client sur son Compte Client et au moment de sa Commande. En cas d'erreur dans le libellé de ses coordonnées ou des coordonnées de livraison, le Client peut demander qu'une correction soit effectuée en contactant le service clientèle de LOUISE LAUREN dans les plus brefs délais. LOUISE LAUREN s'engage alors à contacter au plus vite l'Artisan afin de l'en informer.

Si l'expédition a déjà été effectuée par l'Artisan, le Client sera tenu au paiement de la livraison et les frais supplémentaires de suivi du colis éventuellement occasionnés resteront à sa charge.

## **8. MODALITES FINANCIERES**

### **8.1. Abonnement**

L'Artisan doit obligatoirement souscrire à un abonnement afin de pouvoir bénéficier des Services offerts par LOUISE LAUREN.

Les différents abonnements LOUISE LAUREN sont les suivants :

- L'essentiel
  - 51 euros/mois
  - Paiement mensuel
  - Sans engagement
  - Accès au site web
  
- L'engagé
  - 45 euros/mois (270 euros / 6 mois)
  - Engagement 6 mois
  - Accès au site web
  
- L'absolu
  - 39 euros/mois (468 euros /an)
  - Paiement en une fois
  - Engagement 1 an
  - Accès au site web

Certains Artisans pourront bénéficier de l'Offre « Pionnier » :

- Offre sans engagement
- 0 euros/mois
- Limité à 50 Artisans
- Accompagnement personnalisé et questionnaire
- Création de l'espace personnel de l'Artisan

## 8.2.Commissions sur les ventes

Chaque commande donnera lieu à une commission de 20% du prix total hors taxe.

Cette offre n'est valable que pour les produits proposés en ligne, conçus en collaboration exclusive avec un Artisan membre.

La commission due à LOUISE LAUREN lui sera reversée directement par la plateforme LOUISE LAUREN qui versera le solde à l'Artisan à la clôture de la vente.

Le règlement de LOUISE LAUREN à l'Artisan est fait par virement bancaire.

## **9. REMBOURSEMENTS**

En cas de remboursement, l'Artisan s'engage à reverser à LOUISE LAUREN, le règlement correspondant à sa Prestation.

LOUISE LAUREN reversera ensuite le montant à rembourser au Client.

## **10. ASSURANCE**

L'Artisan déclare être titulaire d'une police d'assurances auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour tous dommages

susceptibles d'être causés du fait de l'exécution d'un Service et s'engage à la maintenir en vigueur pour toute la durée d'Utilisation du Site.  
L'Artisan s'engage à s'en justifier auprès de LOUIS LAUREN à première demande.

## **11 FORCE MAJEURE**

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des Parties, empêchant l'exécution dans les conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que leur disparition.

Sont considérés comme des cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence, à savoir : les événements présentant un caractère irrésistible et imprévisible, échappant au contrôle des parties, contre lesquels elles n'ont pas pu raisonnablement se prémunir et dont elles n'auraient pas pu pallier les conséquences qu'en engageant des dépenses hors de proportion avec les espérances de retombées financières.

A ce titre, sont notamment considérés de façon expresse comme des cas de force majeure ou cas fortuits le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, les tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux Particuliers.

Les Parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, le présent contrat pourra être résilié par la partie lésée.

## **12 DUREE**

Le présent Contrat s'appliquera à compter de sa signature par les Parties, et s'appliquera pour la durée de souscription de l'abonnement et ce, dans un maximum de douze mois ou jusqu'à la résiliation de ce Contrat par l'une des Parties.

Toutefois, la présente Convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant pour des périodes successives de la durée de souscription de l'abonnement et dans un maximum d'un an jusqu'à la résiliation du présent Contrat à l'initiative d'une des Parties.

## **13 RESPONSABILITES**

Il est expressément rappelé et accepté par l'Artisan que le Site est strictement une plateforme de mise en relation en ligne par laquelle LOUISE LAUREN permet aux Artisans de rentrer en relation avec des Clients en vue de passer des Commandes de Services.

L'Artisan est ainsi seul responsable de l'ensemble des Services qu'il exécute pour le compte d'un Client et de l'exécution de la Commande.



LOUISE LAUREN n'a donc aucun contrôle sur les Produits créés par l'Artisan et ne peut en particulier garantir que le Produit satisfera Le Client.

LOUISE LAUREN ne pourra en aucun cas être tenue responsable envers un Client ou un Artisan de l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des informations contenues sur le Site ni leur adéquation avec les besoins de l'Utilisateur.

LOUISE LAUREN ne saurait être tenue responsable de la satisfaction du Client, l'aptitude, la qualité, ou l'adéquation d'un Artisan à une prestation recherchée par le Client ou à un Service commandé.

LOUISE LAUREN ne saurait être tenue responsable du choix d'un Artisan par un Client pour la réalisation d'une Commande, ni de tout dommage résultant d'une faute ou d'un comportement d'un Artisan.

LOUISE LAUREN ne garantit pas la perte de profits, de revenus, manque à gagner survenant à la suite de l'Utilisation du Site ou des Services par les Utilisateurs.

#### **14 RESILIATION**

Le présent Contrat peut être résilié à tout moment par l'Artisan, dans le cadre d'un abonnement mensuel sans engagement, sous réserve d'avoir finalisé sa prestation en cours.

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties aux obligations résultant du présent Contrat, l'autre Partie pourra mettre un terme au Contrat.

Dans ce cas, cette résiliation interviendra de plein droit dans un délai d'un (1) mois après notification par lettre recommandée avec accusé de réception mettant en demeure la Partie défaillante de se conformer à ses obligations et restée sans effet au terme dudit délai, et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, et en cas de manquement caractérisé à une obligation essentielle, les Parties conviennent que la présente convention pourra librement être résiliée de plein droit par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de sept (7) jours après notification par lettre recommandée avec accusé de réception mettant en demeure la Partie défaillante de se conformer à une de ses obligations et restée sans effet au terme dudit délai.

Le non-paiement des mensualités dues par l'Artisan dans le cadre de son abonnement est considéré comme un manquement caractérisé à une obligation essentielle. Le Compte de l'Artisan sera alors suspendu.

En cas d'infraction particulièrement grave, LOUISE LAUREN avertira de la suspension immédiate de son Compte par courrier électronique à l'adresse qu'il a fournie lors de la création de son Compte et se réserve le droit de lui interdire tout accès au Site, et aux Services.

#### **15 CONFIDENTIALITE**

Les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, toutes les informations confidentielles reçues par l'autre partie, de manière orale ou écrite, dans des conditions assurant leur confidentialité et s'engage à ne pas les révéler à un tiers sans le consentement préalable de la partie qui délivre ces informations.

## **16 CESSION**

Le présent Contrat étant conclu *intuitu personæ*, les Parties s'interdisent de céder ou de transférer, de quelque manière que ce soit les droits et obligations en résultant, sans l'accord exprès, préalable et écrit de l'autre Partie.

A défaut, la Partie victime de la cession serait en droit de résilier le présent Contrat, aux torts de l'autre Partie, dans les conditions précisées à l'article « Résiliation » ci-dessus, sans préjudice des éventuels dommages et intérêts qu'elle serait également en droit de réclamer.

## **17 NON VALIDATION PARTIELLE**

Si une ou plusieurs stipulations du présent Contrat sont déclarées nulles, en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, sans entraîner la nullité de l'ensemble du présent Contrat par lequel LOUISE LAUREN et l'Artisan resteront engagés l'un envers l'autre.

En cas de besoin, LOUISE LAUREN et l'Artisan s'engagent à négocier de bonne foi les dispositions nécessaires au remplacement des stipulations qui auront pu faire l'objet d'une annulation ou d'une invalidation pour quelque raison que ce soit.

## **18 TITRES**

Les titres et sous-titres figurant dans le présent Contrat sont inclus à titre de pure commodité. De convention expresse entre LOUISE LAUREN et l'Artisan, ces titres et sous-titres ne pourront en aucun cas servir à interpréter quelque disposition que ce soit du présent Contrat. En cas de contradiction entre l'un quelconque des titres d'articles et l'une quelconque des stipulations, les titres seront déclarés inexistantes.

## **19 ELECTION DE DOMICILE**

Pour les besoins du présent Contrat, les Parties font élection de domicile à leurs adresses respectives figurant en tête des présentes.

Toutes les notifications ou mises en demeure et plus généralement toute correspondance pouvant être adressée par une des parties à son cocontractant à l'occasion du présent Contrat et plus généralement en exécution des divers contrats d'application et de leurs avenants éventuels devront être adressées à l'adresse de la partie concernée figurant en tête du présent acte, sauf disposition spécifique et expresse dérogeant à cette règle.

## **20 DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat, les Parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable.

Si néanmoins le désaccord persiste, toute difficulté née de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes, sera de la compétence expresse des Tribunaux compétents de Paris, le présent Contrat étant régi par le droit français.